

DÉCHÈTERIES : UNE NOUVELLE OFFRE QUI SIMPLIFIE LE QUOTIDIEN DES HABITANTS

David MARGUERITTE, Président de l'agglomération du Cotentin, aux côtés d'Edouard MABIRE, Vice-Président en charge de la Collecte et de la Valorisation des Déchets de Philippe BAUDIN, Conseiller délégué en charge de la collecte, Daniel DENIS, Président de la Commission de Territoire de Saint-Pierre-Église et de Françoise MEDERNACH, Maire de Varouville a annoncé l'harmonisation globale des 15 déchèteries du Cotentin à partir du 3 janvier 2022. Cette réorganisation est le 1^{er} grand chantier mené par le Cotentin dans le cadre de sa gestion des déchets ménagers et assimilés. De nombreux autres défis en matière de prévention ponctueront ces prochains mois pour améliorer la gestion des déchets sur le territoire.

La poubelle de demain, un enjeu national

Les modes de consommations changent, avec l'apparition du vrac, l'utilisation accrue des shampoings solides ou l'achat de seconde main. Pour accompagner cette dynamique citoyenne, qui encourage le développement durable, le Cotentin se fixe des objectifs pour améliorer le recyclage et ainsi diminuer les déchets : réduction de 50% des déchets enfouis, 100% des biodéchets triés à la source, passage à l'extension des consignes de tri au 1^{er} janvier 2023 et l'harmonisation du mode de financement de l'enlèvement des déchets ménagers.

Les 15 déchèteries, points névralgiques de la gestion des déchets

Le Cotentin a décidé de conserver les 15 sites dont elle assure la gestion et l'exploitation depuis 2017.

Ces installations permettent ainsi à tous les particuliers et professionnels de disposer de lieux où trier leurs déchets occasionnels tels que : les cartons, gravats, bois, déchets d'ameublement, déchets dangereux, etc.

« Nous sommes pleinement conscients de cette situation. C'est pourquoi nous avons entrepris depuis 2019, un important travail d'audit de nos services. Nous proposons aujourd'hui

un projet de réorganisation soucieux des attentes des particuliers et établi en pleine concertation avec les agents concernés. » précise Edouard MABIRE, Vice-Président en charge de la collecte et de la valorisation des déchets ménagers du Cotentin.

Pour rappel, les 15 déchèteries sont :

- Déchèterie de Gréville-Hague ;
- Déchèterie d'Héauville ;
- Déchèterie des Pieux ;
- Déchèterie des Moitiers d'Allonne ;
- Déchèterie de Portbail ;
- Déchèterie de Rauville la Place ;
- Déchèterie du Ham ;
- Déchèterie d'Anneville en Saire ;
- Déchèterie de Varouville ;
- Déchèterie de Tourlaville ;
- Déchèterie de Cherbourg-Octeville ;
- Déchèterie de Querqueville ;
- Déchèterie de Martinvast ;
- Déchèterie de Bricquebec ;
- Déchèterie de Valognes ;

La mise en œuvre de cette réorganisation résulte d'une démarche de concertation avec les interlocuteurs impactés : les agents, les instances consultatives et décisionnelles et les usagers eux-mêmes via deux études statistiques et qualitatives qui ont révélé un taux de satisfaction du projet de l'ordre de 80%.

Ce qui change au 3 janvier

Les mesures phares suivantes vont être mises en œuvre :

1/ La suppression de la carte d'accès, chaque particulier pourra se rendre sur l'ensemble des 15 déchèteries, quel que soit son lieu d'habitation dans le Cotentin.

2/ Une déchèterie à moins de 15 min de chaque habitant

Des jours d'ouverture permettant la mise en place d'un réseau de déchèterie complémentaire les unes avec les autres. Si la déchèterie habituellement pratiquée est fermée le mardi, les habitants pourront se rendre aux autres déchèteries du territoire (sauf jours fériés).

3/ Des horaires adaptés au territoire

Des horaires d'ouverture différents en fonction de la saison * :

- Hiver du 1^{er} octobre au 30 mars : 9h-12h / 13h30-17h30
- Été du 1^{er} avril au 30 septembre : 9h-12h / 13h30-18h30

* *Valable pour toutes les déchèteries hormis celles de Tourlaville et de Cherbourg-Octeville, ouvertes toute l'année du lundi au samedi de 9h à 18h30 et le dimanche matin de 9h à 12h30.*

4/ Un service étendu à 7j/7

Ouverture des déchèteries les dimanches matin pour Tourlaville et Octeville.

5/ Des conditions d'accès similaires

Harmonisation des conditions et modalités d'accès des particuliers aux déchèteries sur l'ensemble du territoire (nature des déchets acceptés ou refusés, responsabilités des usagers et des agents, etc.).

Le règlement intérieur, reprenant le détail de ces éléments est disponible sur lecotentin.fr, rubrique « déchèteries ».

Le règlement intérieur lié à l'accueil des professionnels est en cours de réalisation. Ainsi, à ce jour, ce sont les règlements intérieurs des anciennes collectivités qui s'appliquent encore.

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas

Cette nouvelle organisation permettra de faciliter l'accès en déchèterie. Cependant, il est nécessaire que chacun prenne la pleine mesure de l'importance de réduction des déchets. Quelques astuces simples d'application permettront de limiter les allers et venues à la déchèterie et de réduire considérablement la production de déchets ménagers :

- Compostage : le Cotentin met à disposition des habitants des composteurs individuels à tarif préférentiel ou des composteurs partagés pour les habitations collectives.
- Tonte de pelouse : opter plutôt pour le mulching ou le compostage ;
- Branchages : penser au broyage à domicile pour obtenir un broyat de qualité pour les massifs ou potagers, le Cotentin propose ce service à des tarifs attractifs ;
- Meubles, vêtements : le relooking, le don ou le troc sont de bonnes alternatives.

Et encore bien d'autres astuces disponibles sur le Guide des déchèteries pour les particuliers (disponible en annexe et aux accueils des déchèteries).

En cas de doute, de questions, votre gardien reste votre interlocuteur privilégié, n'hésitez pas à aller à sa rencontre.

Plus d'infos :

- lecotentin.fr
- Ambassadeurs du tri et de la prévention :
prevention.dechets@lecotentin.fr
02 50 79 16 10